



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial
pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Bangkok, 10-12 mars 2021

Rapport sur l'Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières**I. Questions portées à l'attention de la Commission**

1. La décision ci-dessous, adoptée lors de l'Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières est portée à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) :

Décision

Les participant(e)s à la réunion décident de soumettre le rapport, y compris le résumé de la présidence, et les documents d'avant-session ESCAP/GCM/2021/1, ESCAP/GCM/2021/2, ESCAP/GCM/2021/CRP.1 et ESCAP/GCM/2021/CRP.2 au Forum d'examen des migrations internationales qui doit se tenir en 2022, conformément aux résolutions 73/195 et 73/326 de l'Assemblée générale.

II. Organisation**A. Ouverture, durée et organisation de la réunion**

2. La réunion, organisée conjointement par la CESAP et le Réseau des Nations Unies sur les migrations pour l'Asie et le Pacifique¹, s'est tenue à

¹ Les entités des Nations Unies ci-après sont membres du Réseau des Nations Unies sur les migrations pour l'Asie et le Pacifique : Banque mondiale ; Bureau de coordination des affaires humanitaires ; Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ; CESAP ; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ; Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; Organisation internationale du Travail (OIT) ; Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; Programme alimentaire mondial ; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Bangkok et en ligne du 10 au 12 mars 2021. La Secrétaire exécutive de la CESAP a ouvert la réunion. Un message vidéo du Coordonnateur du Réseau des Nations Unies sur les migrations et Directeur général de l'OIM a été diffusé. La Sous-Directrice générale et Directrice régionale du Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande, M. Don Pramudwinai, et la Présidente du Syndicat progressiste des travailleurs domestiques des Philippines à Hong Kong (Chine), M^{me} Shiella Estrada, ont fait des déclarations.

B. Participation

3. Les représentantes et les représentants des membres et des membres associés ci-après ont participé à la réunion : Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Inde ; Indonésie ; Japon ; Kazakhstan ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Myanmar ; Nauru ; Népal ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Sri Lanka ; Tadjikistan ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Turkménistan ; Turquie ; Vanuatu et Viet Nam.

4. Les représentantes et représentants des Observateurs permanents auprès de la CESAP ci-après ont participé à la réunion : Autriche et Suisse. Des représentantes de la Suède y ont également assisté en qualité d'observateurs.

5. Des représentantes et représentants des bureaux ci-après du Secrétariat étaient présent(e)s : Bureau de la coordination des activités de développement ; Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; Division de la population du Département des affaires économiques et sociales ; Haut-Commissariat aux droits de l'homme et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

6. Des représentantes et représentants des organes, institutions spécialisées, fonds et programmes et autres entités des Nations Unies et des organisations apparentées ci-après ont participé à la réunion : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; Fonds des Nations Unies pour la population ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; Organisation internationale du Travail ; Organisation internationale pour les migrations ; Programme des Nations Unies pour le développement ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

7. Des représentant(e)s de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont participé à la réunion.

8. Les entités ci-après étaient représentées : Comité international de la Croix-Rouge ; Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ; Forum des institutions nationales de défense des droits de l'homme pour la région de l'Asie et du Pacifique ; Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants et Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants.

9. La liste des parties prenantes qui se sont inscrites à la réunion est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.unescap.org/intergovernmental-meetings/asia-pacific-regional-review-implementation-global-compact-safe-orderly>.

C. Élection du Bureau

10. La réunion a élu le Bureau suivant :

Présidente : M^{me} Sarah Lou Y. Arriola (Philippines)

Vice-Présidents : M. Mohammed Abdul Hye (Bangladesh)
M. Dicky Komar (Indonésie)
M. Nadhavathna Krishnamra (Thaïlande)

D. Ordre du jour

11. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion :
 - a) Déclarations liminaires ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en Asie et dans le Pacifique, notamment des incidences de la pandémie de maladie à coronavirus.
3. Débats thématiques sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Pacte mondial à tous les niveaux, dans le respect des principes directeurs transversaux et interdépendants du Pacte mondial :
 - a) Veiller à ce que les migrations soient volontaires, régulières, sûres et ordonnées (réponse aux objectifs 2, 5, 6, 12 et 18) ;
 - b) Protéger les migrants par une gouvernance des frontières et des mesures de gestion des frontières qui soient fondées sur les droits (réponse aux objectifs 4, 8, 9, 10, 11, 13 et 21) ;
 - c) Appuyer la protection des migrants, leur intégration et leur contribution au développement (réponse aux objectifs 14, 15, 16, 19, 20 et 22) ;
 - d) Renforcer l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits, le débat public et la coopération pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (réponse aux objectifs 1, 3, 7, 17 et 23).
4. Examen et adoption du document final de la réunion.

E. Manifestations parallèles

12. Les manifestations ci-après se sont tenues parallèlement à la réunion :

a) 10 mars 2021, manifestation parallèle : « Le voyage d'un migrant : perspectives humaines et incidences humanitaires », organisée par le Comité international de la Croix-Rouge ;

b) 11 mars 2021, manifestation parallèle : « Mobilité de la main-d'œuvre et droits de l'homme : le point sur la gouvernance du travail des migrants au Moyen-Orient dans le contexte du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières », coorganisée par le Gouvernement philippin et les bureaux régionaux de l'OIM pour l'Asie et le Pacifique et pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ;

c) 11 mars 2021, manifestation parallèle : « Déplacement et déscolarisation : le combat des enfants migrants pour avoir accès à l'éducation en Asie », organisée par les organisations Save the Children, Burmese Migrant Teachers' Association, Child Rights Coalition Asia, Help Without Frontiers Thailand Foundation et TeacherFOCUS ;

d) 12 mars 2021, manifestation parallèle : « Mettre fin à la vulnérabilité des migrants : dévoiler les vulnérabilités des travailleurs migrants au quotidien et dans le travail et y remédier », organisée par Asia-Pacific Mission for Migrants ;

e) 12 mars 2021, manifestation parallèle : « Solutions de substitution à la détention : leçons tirées de la pandémie mondiale », organisée par le Gouvernement thaïlandais, Boniği Monitoring, International Detention Coalition et le grand groupe des Nations Unies des enfants et des jeunes ;

f) 12 mars 2021, manifestation parallèle : « Migrants, salaires et pandémie : où en sommes-nous sur la question du vol des salaires ? », organisée par Migrant Forum in Asia, le Conseil de Global Unions et l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois, le Conseil des députés sur la migration et le développement du Bangladesh et la Commission des droits de l'homme des Philippines ;

g) 12 mars 2021, manifestation parallèle : « Filières régulières pour les migrants en situation de vulnérabilité en Asie et dans le Pacifique », organisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le groupe de travail sur les filières régulières pour les migrants en situation de vulnérabilité du Réseau des Nations Unies sur les migrations et Asia-Pacific Refugee Rights Network ;

h) 12 mars 2021, manifestation parallèle : « Réalisation des droits des enfants dans le contexte de la migration dans la région de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) », organisée par le Gouvernement thaïlandais par l'intermédiaire du Ministère du développement social et de la sécurité humaine avec le soutien des États membres de l'ASEAN, de l'UNICEF, de Terre des Hommes Allemagne, de l'Organisation internationale pour les migrations et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

III. Résumé de la présidence

13. Il sera rendu compte des débats tenus pendant la réunion mixte dans un résumé de la présidence qui sera disponible une semaine après la fin de la réunion et sera joint au présent rapport en tant qu'annexe II.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/GCM/2021/1	Examen des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en Asie et dans le Pacifique, notamment des incidences de la pandémie de maladie à coronavirus	2 et 3
ESCAP/GCM/2021/2	Migrations internationales, Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	2 et 3
ESCAP/GCM/2021/3	Rapport sur l'Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	
<i>Documents de séance (en anglais seulement)</i>		
ESCAP/GCM/2021/CRP.1	Implementing the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration: a synthesis of voluntary Global Compact reviews in Asia and the Pacific	2 et 3
ESCAP/GCM/2021/CRP.2	Implementing the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration: summary of stakeholder consultations for Asia and the Pacific	2 et 3
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/GCM/2021/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/GCM/2021/L.2	Projet de rapport	4
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.unescap.org/sites/default/d8files/event-documents/Guide%20to%20Participation_Hybrid%20Meeting_rev.pdf	Guide to participation	
www.unescap.org/intergovernmental-meetings/asia-pacific-regional-review-implementation-global-compact-safe-orderly	List of participants	
www.unescap.org/intergovernmental-meetings/asia-pacific-regional-review-implementation-global-compact-safe-orderly	Programme	

Annexe II

Résumé des débats, établi par la présidence, tenus lors de l'Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

I. Introduction

1. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières s'est tenu sous forme de réunion mixte d'une durée de trois jours, à raison de six heures par jour les 10 et 11 mars 2021 et de deux heures le 12 mars 2021. Les représentant(e)s des membres et des membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) basé(e)s à Bangkok, ainsi qu'un petit groupe de parties prenantes, ont eu la possibilité d'y assister en personne.

2. Le résumé de la présidence rend compte des débats et des travaux de la réunion.

II. Examen des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en Asie et dans le Pacifique, notamment des incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (Point 2 de l'ordre du jour)

3. La réunion était saisie des notes du secrétariat ci-après : Examen des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en Asie et dans le Pacifique, notamment des incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (ESCAP/GCM/2021/1) et Migrations internationales, Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (ESCAP/GCM/2021/2). Elle était également saisie des documents de séance intitulés « Implementing the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration: a synthesis of voluntary Global Compact reviews in Asia and the Pacific » (ESCAP/GCM/2021/CRP.1) et « Implementing the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration: summary of stakeholder consultations for Asia and the Pacific » (ESCAP/GCM/2021/CRP.2).

4. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Cambodge ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Inde ; Indonésie ; Japon ; Népal ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Turkménistan ; Turquie ; Vanuatu et Viet Nam.

5. Les participant(e)s à la réunion se sont félicité(e)s du premier Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, notant qu'il intervenait à un moment opportun et qu'il était pertinent dans le contexte des concertations et de la coopération régionales sur les migrations internationales. Il permettait également d'examiner les éventuelles difficultés de mise en œuvre du Pacte, notamment en ce qui concerne les incidences de la pandémie de COVID-19. Plusieurs États membres ont remercié chaleureusement le secrétariat, le Réseau des Nations Unies sur les migrations pour l'Asie et le Pacifique et le Gouvernement de la Thaïlande, pays hôte, d'avoir organisé la réunion.

6. La réunion a reconnu que la migration était un phénomène de très grande ampleur et que les migrants et leurs familles contribuaient largement au développement durable dans les pays d'origine, de transit et de destination en Asie et dans le Pacifique. Les participant(e)s ont noté en particulier que les transferts de fonds constituaient une source majeure de revenus, contribuant à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des moyens de subsistance.

7. La pandémie de COVID-19 a rendu les migrants encore plus vulnérables et plus susceptibles d'être infectés, les privant entièrement ou partiellement d'accès aux services de santé publique, aux possibilités de travail décent, aux services de protection et de soutien, et les exposant au risque de discrimination, de stigmatisation et de xénophobie. L'intensification des mesures de restriction aux frontières a limité la mobilité de nombre d'entre eux. Un(e) représentant(e) a fait observer que les migrantes, les enfants, les personnes handicapées, les membres de minorités ethniques et les autres migrants en situation de vulnérabilité étaient parmi les plus marginalisés et étaient confrontés à des risques importants de violations des droits de l'homme, de mauvais traitements et d'exploitation. Les familles des migrants, en particulier celles qui dépendent des fonds qui leur sont transférés, avaient également pâti de cette situation.

8. Les représentant(e)s ont souligné qu'en ces temps difficiles, il était nécessaire de fournir un soutien adapté aux migrants en développant la protection sociale et autres mesures d'inclusion sociale et de participation à la société. Il était essentiel d'aller dans ce sens pour faire respecter les droits des migrants, favoriser la reprise économique et soutenir la réalisation des objectifs de développement durable.

9. Les représentant(e)s ont rappelé leur attachement à la mise en œuvre du Pacte mondial et de nombreux États membres ont fait savoir qu'ils avaient élaboré des plans nationaux pour faire progresser sa mise en œuvre. Certain(e)s représentant(e)s ont noté que les principes du Pacte mondial avaient une grande valeur et qu'ils étaient, par nature, interdépendants, en ce sens qu'ils englobaient également le respect de la souveraineté des États, la promotion de la non-discrimination et le respect, la protection et l'exercice des droits de l'homme, y compris les droits du travail, de tous les migrants, autant de principes directeurs transversaux et interdépendants de première importance.

10. Le Pacte mondial constituait un cadre global et holistique pour la coopération et la coordination internationales en matière de migration, qui était susceptible de guider les gouvernements dans la gestion des questions migratoires, l'amélioration de la gouvernance internationale des migrations et la promotion de migrations sûres, ordonnées et régulières. Certain(e)s représentant(e)s ont indiqué que les objectifs et les principes directeurs intersectoriels et interdépendants du Pacte mondial étaient intégrés et transposés dans leurs lois, réglementations et politiques nationales en matière de migrations internationales.

11. Plusieurs représentant(e)s ont fait état d'évolutions positives dans la mise en œuvre du Pacte mondial. Ont notamment été mentionnées les améliorations suivantes : l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de politiques et de plans d'action nationaux en matière de migration ; la création de mécanismes de coordination nationaux et de groupes de travail interinstitutions sur la migration ; l'amélioration de la transparence, de la fiabilité et de la simplification des procédures de migration ; l'amélioration de l'accès à des filières de migration sûres, ordonnées et régulières et une meilleure gouvernance de ces filières ; la modification des lois et règlements sur la migration internationale conformément aux textes internationaux et aux

principes humanitaires ; la réduction des coûts liés aux processus de migration et aux transferts de fonds ; la formation et le perfectionnement professionnels des travailleurs migrants ; le soutien des entités des Nations Unies pour faire progresser la mise en œuvre du Pacte mondial sur le terrain ; la création de réseaux des Nations Unies sur les migrations au niveau national et la mise en place du Fonds d'amorçage pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et, enfin, le renforcement des accords bilatéraux et multilatéraux liés aux migrations.

12. Les participant(e)s à la réunion ont également été informé(e)s de certaines bonnes pratiques mises en œuvre par les membres et les membres associés pour apporter un soutien aux migrants et à leurs familles dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Parmi ces pratiques ont notamment été cités le soutien au rapatriement volontaire des citoyens en détresse, la prolongation des permis de séjour et de travail, la prise en charge non discriminatoire des migrants par les services de santé publique, l'assurance maladie et les régimes de protection sociale, la mise en place de permanences téléphoniques axée sur la COVID-19 pour les migrants et le renforcement de l'assistance et de la protection consulaires.

13. Plusieurs représentant(e)s ont appelé l'attention sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Pacte mondial, à savoir l'insuffisance des ressources et des capacités des fonctionnaires et des agents de terrain et l'absence de données complètes et ventilées sur les migrations et les indicateurs liés aux migrations. Certain(e)s représentant(e)s ont demandé au Réseau des Nations Unies sur les migrations et à d'autres partenaires de fournir une assistance technique pour soutenir la mise en œuvre du Pacte mondial sur le terrain, notamment en améliorant la collecte et la diffusion de données pertinentes sur les migrations afin de faciliter l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits. Les participant(e)s estimaient que le rapport de 2020 sur les migrations en Asie-Pacifique intitulé *Assessing Implementation of the Global Compact for Migration* était pertinent et d'actualité et ils (elles) espéraient que les recommandations qui y figuraient seraient mises en œuvre.

14. Certain(e)s représentant(e)s ont indiqué que la pandémie de COVID-19 avait freiné la mise en œuvre du Pacte mondial, soulignant toutefois que les pays de l'Asie et du Pacifique pourraient y voir une incitation à accélérer la mise en œuvre du Pacte mondial.

15. Certain(e)s représentant(e)s ont fait remarquer que les migrantes et les enfants, notamment celles et ceux qui travaillent dans le secteur informel, étaient particulièrement vulnérables, cette catégorie de personnes étant visée dans le Pacte mondial et qui fait de la prise en compte de la problématique femmes-hommes et de l'adaptation aux besoins de l'enfant des principes directeurs transversaux et interdépendants. Un(e) représentant(e) d'un pays a souligné qu'une approche inclusive de la mise en œuvre du Pacte mondial garantirait aux migrants en situation de vulnérabilité un accès, dans des conditions d'égalité, aux services et à la protection de leurs droits et de leur dignité, quel que soit leur statut.

16. De nombreuses et nombreux représentant(e)s ont souligné la pertinence de la coopération et des partenariats sous-régionaux, régionaux et internationaux en matière de migration internationale, reconnaissant que la question des migrations internationales était complexe, multidimensionnelle et transnationale par nature et que la gouvernance des migrations était une responsabilité partagée par tous les pays. Certains États membres souhaitaient également qu'il y ait davantage de partage des connaissances, d'échange de

meilleures pratiques et de transmission de savoir entre les pays de la région. Plusieurs représentant(e)s ont réaffirmé leur engagement à développer la coopération multilatérale et bilatérale en matière de migrations internationales entre les pays de la région et d'ailleurs, ainsi qu'à renforcer les partenariats avec toutes les parties prenantes, y compris la communauté internationale, le secteur privé et la société civile, et à suivre une approche mobilisant l'ensemble de la société et des pouvoirs publics pour mettre en œuvre le Pacte mondial.

17. Des représentantes et représentants des organisations intergouvernementales, des bureaux du Secrétariat, des organismes, institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies et des organismes apparentés ainsi que d'autres entités ci-après ont fait des déclarations : Comité international de la Croix-Rouge ; Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat ; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; Forum des institutions nationales de défense des droits de l'homme pour la région de l'Asie et du Pacifique ; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ; Organisation de coopération et de développement économiques ; Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; Programme des Nations Unies pour le développement ; Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants et Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants.

18. Les représentant(e)s des organisations internationales se sont félicité(e)s de l'Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial, reconnaissant qu'il apporterait une contribution importante aux mécanismes mondiaux, notamment le Forum d'examen des migrations internationales prévu en 2022 et le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021.

19. Les représentant(e)s ont noté les progrès et les efforts réalisés par les gouvernements de la région dans la mise en œuvre du Pacte mondial, notamment s'agissant de l'amélioration des plans de préparation aux situations d'urgence, des mesures d'aide et de la fourniture d'un soutien social et de services aux migrants pendant la pandémie de COVID-19. Certain(e)s représentant(e)s ont fait état des efforts déployés pour inclure les migrants dans les programmes prioritaires de vaccination.

20. Malgré les progrès accomplis, les représentant(e)s ont souligné que les migrants restaient confrontés à toute une série de difficultés qui les empêchaient de bénéficier du même traitement et de la même protection que les autres et que leurs droits et leur dignité étaient toujours menacés. Cela concernait particulièrement les migrantes, dont beaucoup travaillaient dans des conditions abusives ou étaient exploitées et subissaient des violences sexuelles et fondées sur le genre, tandis que l'avenir des enfants migrants et des enfants de migrants était obscurci par le manque d'accès à l'éducation, aux services de santé et à la protection de l'enfance, une situation qui s'était encore aggravée pendant la pandémie.

21. Pour remédier à ces problèmes, les représentant(e)s des organisations internationales ont appelé les gouvernements de la région Asie-Pacifique à veiller à ce que les droits de tous les migrants soient respectés, quels que soient leur statut migratoire, leur âge, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur race ou leur appartenance ethnique. Un certain nombre de représentant(e)s ont demandé qu'il soit mis fin à la rétention administrative, en particulier celle des enfants, que les migrants soient moins exposés au risque de disparition ou de

décès et que les victimes de la traite ne soient plus poursuivies par la justice pénale. Les représentant(e)s ont invité les gouvernements à investir dans la collecte de données sur les migrations pour que le discours politique et les politiques suivies soient fondés sur la connaissance des faits. Les représentant(s) ont invité les gouvernements à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le Pacte mondial, réaffirmant leur intention et leur volonté de soutenir les gouvernements et les autres parties concernées et de collaborer avec eux pour atteindre les objectifs dudit Pacte.

22. Les représentantes et représentants des groupes de parties prenantes ci-après ont fait des déclarations conjointes : Asia-Pacific Mission for Migrants ; Boniği Monitoring ; grand groupe des Nations Unies des enfants et des jeunes ; HOST International et Institute of Informatics and Development/Civil Society for Global Commitments on Migration.

23. Les représentant(e)s des parties prenantes ont noté que, dans de nombreux pays, les droits des migrants n'étaient souvent pas respectés et leurs contributions positives méconnues. Cela pouvait par exemple se traduire par des mesures restreignant le droit de s'organiser, d'exercer la liberté d'association et de négociation collective, ou encore le droit d'adhérer à des syndicats ou d'en former, ainsi que par l'incrimination des migrants en situation irrégulière.

24. Les représentant(e)s des parties prenantes ont également formulé plusieurs recommandations et appelé les gouvernements de la région à mettre en œuvre une série de mesures pour protéger et soutenir les migrants et leurs familles, notamment en leur garantissant l'accès aux services de base, à une identité légale, aux services juridiques et à l'information dans plusieurs langues ; en développant des filières de migration sûres, ordonnées et régulières ; en mettant fin à la rétention des enfants migrants et en limitant les autres formes de rétention des immigrants à une mesure de dernier recours ; en protégeant les migrants de l'exploitation et de la discrimination sous toutes leurs formes ; en veillant à ce que les cadres de travail soient conformes aux normes internationales ; en recueillant des données exactes et ventilées qui serviront de base à l'élaboration de politiques ; en intensifiant la collaboration internationale et transfrontière et le renforcement des capacités.

25. Les représentant(e)s des parties prenantes ont souligné que la pandémie de COVID 19 avait accentué les inégalités auxquelles sont confrontés les migrants, dont beaucoup se retrouvent sans protection ni soutien adéquats dans les pays de transit et de destination.

III. Débats thématiques sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Pacte mondial à tous les niveaux, dans le respect des principes directeurs transversaux et interdépendants du Pacte mondial

(Point 3 de l'ordre du jour)

26. La réunion était saisie des notes du secrétariat ci-après : Examen des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en Asie et dans le Pacifique, notamment des incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (ESCAP/GCM/2021/1) et Migrations internationales, Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (ESCAP/GCM/2021/2). Elle était également saisie des documents de séance intitulés « Implementing the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration: a synthesis of voluntary Global

Compact reviews in Asia and the Pacific » (ESCAP/GCM/2021/CRP.1) et « Implementing the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration: summary of stakeholder consultations for Asia and the Pacific » (ESCAP/GCM/2021/CRP.2).

27. Des réunions-débats thématiques sur les principales questions à traiter au titre des alinéas a) à d) du point 3 de l'ordre du jour ont eu lieu, sous la forme de tables rondes consacrées à des groupes d'objectifs du Pacte mondial dans le cadre desquelles les participant(e)s à la table ronde et les représentant(e)s ont eu des échanges interactifs.

Veiller à ce que les migrations soient volontaires, régulières, sûres et ordonnées (réponse aux objectifs 2, 5, 6, 12 et 18)

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

28. Une table ronde a été organisée sur le thème susmentionné. La table ronde a été animée par M^{me} Panudda Boonpala, Directrice régionale adjointe du Bureau régional de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour l'Asie et le Pacifique. Ont participé à la table ronde : M^{me} Pataraporn Samantarath, Secrétaire permanente assistante au Ministère du travail de Thaïlande ; M^{me} Pui Yu (Fish) Ip, Coordinatrice régionale pour l'Asie de la Fédération internationale des travailleurs domestiques (Hong Kong (Chine)) ; M^{me} Swati Mujumdar, Rectrice adjointe de Symbiosis Skills and Professional University, Pune (Inde) et Rectrice adjointe de Symbiosis University of Applied Sciences, Indore (Inde) et M^{me} Irene Xavier, Consultante et Cofondatrice de l'organisation Persatuan Sahabat Wanita Selangor – Friends of Women. Un échange entre les États membres et les autres participant(e)s a ensuite eu lieu.

29. Les participant(e)s à la table ronde ont noté que la plupart des migrations dans la région étaient liées à une combinaison de facteurs politiques, économiques, sociaux et environnementaux. Bien souvent, la migration était motivée par la recherche d'un travail décent ou par des raisons humanitaires. Les effets néfastes des changements climatiques et la dégradation de l'environnement pouvaient aussi inciter les personnes à émigrer.

30. La pandémie de COVID-19 avait accru la vulnérabilité des migrants dans toute la région, en particulier de ceux qui se trouvaient déjà en situation précaire et qui avaient un accès limité aux services, y compris au dépistage de la COVID-19, et étaient victimes de discrimination, notamment de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

31. Les dirigeants de groupes d'intérêt de migrants jouent un rôle important car, d'une part, ils aident les travailleurs domestiques migrants à s'organiser, et de l'autre, ils leur prêtent assistance et influencent le débat politique en ce qui concerne les questions en lien avec les travailleurs migrants. Par exemple, l'évolution du vocabulaire utilisé pour décrire les travailleurs domestiques était un point positif, puisque cela contribuait à faire changer les mentalités et les comportements. Des gouvernements de la région avaient montré l'exemple dans plusieurs cas, par exemple en remplaçant le vocable « serviteur » par « travailleur domestique ».

32. Malgré les progrès accomplis, le statut juridique des travailleurs domestiques migrants continuait d'être préoccupant : les droits du travail de ces derniers mériteraient d'être mieux pris en compte, les lois locales devraient être davantage appliquées et on devrait davantage reconnaître que ces personnes sont avant tout des travailleurs. En effet, dans certains pays il

n'existait ni lois ni politiques concernant la protection des travailleurs domestiques migrants. Les procédures de recrutement n'étaient souvent pas formalisées, laissant les migrants à la merci de l'exploitation et des mauvais traitements.

33. Les tribunaux se montraient de plus en plus progressistes dans le règlement des litiges concernant les travailleurs domestiques migrants. Qui plus est, certains pays avaient adopté des lois faisant bénéficier les travailleurs domestiques migrants de jours de congés réguliers et, plus généralement, les travailleurs migrants avaient été autorisés à s'organiser eux-mêmes, ce qui leur donnait une voix dans la société.

34. Les partenariats et la coopération internationale, notamment les partenariats bilatéraux et multilatéraux visant à protéger les travailleurs, constituaient un aspect important pour aller de l'avant en veillant à ne laisser personne de côté.

35. La question du perfectionnement et de la reconnaissance des compétences a également été mise en avant. Cela concernait en particulier la nécessité d'assurer une meilleure comparabilité entre les compétences des travailleurs migrants afin de favoriser la mobilité verticale et latérale. Les participant(e)s ont entendu des exemples de mesures mises en œuvre en Inde, comme des initiatives de formation professionnelle axées sur les besoins des secteurs d'activités et des exemples de collaboration entre des universités et des administrations locales pour déterminer les compétences qui gagneraient à être développées et mieux faire correspondre l'offre et la demande au niveau du marché du travail.

36. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Indonésie ; Japon ; Philippines ; Turkménistan et Viet Nam.

37. Le représentant du groupe de parties prenantes ci-après a fait une déclaration : South Asian Regional Trade Union Council.

38. Plusieurs représentant(e)s ont confirmé leur soutien au Pacte mondial et pris note des initiatives visant à soutenir sa mise en œuvre, notamment la ratification des conventions des Nations Unies et de l'OIT relatives aux migrations internationales ; l'alignement des politiques et plans des pays par rapport aux objectifs du Pacte mondial ; la conclusion d'accords bilatéraux ; la sensibilisation et le partage d'informations ; le soutien direct apporté aux travailleurs migrants, à savoir une protection juridique, des formations professionnelles et des cours de langue. En outre, les représentant(e)s ont indiqué que des efforts avaient été faits pour mettre en place des procédures rendant la migration plus simple et plus transparente et faciliter la réinsertion des migrants de retour dans leur pays d'origine.

39. Un représentant des parties prenantes a souligné que la COVID-19 avait posé de nombreux problèmes au cours de l'année écoulée, qu'il s'agisse de retenues de salaires, de non-exécution de contrats ou de confiscation de passeports. Pour que les travailleurs puissent bénéficier d'une protection dans les pays de destination, les travailleurs migrants devaient avoir le droit de s'organiser.

Protéger les migrants par une gouvernance des frontières et des mesures de gestion des frontières qui soient fondées sur les droits (réponse aux objectifs 4, 8, 9, 10, 11, 13 et 21)

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

40. Une table ronde a été organisée sur le thème susmentionné. La table ronde était modérée par M. Julien Garsany, Représentant régional adjoint de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Y ont participé : un jeune issu d'une minorité ethnique de Thaïlande ; M^{me} Aliya Yunusova, Commissaire aux droits de l'enfant (Ouzbékistan) ; M. Rolliansyah Soemirat, Directeur de la sécurité internationale et du désarmement à la Direction générale de la coopération multilatérale du Ministère des affaires étrangères de l'Indonésie ; M^{me} Moomina Waheed de la Commission des droits de l'homme des Maldives et M^{me} Carolina Gottardo, Directrice exécutive de l'organisation International Detention Coalition. Un échange entre les États membres et les autres participant(e)s a ensuite eu lieu.

41. Les participant(e)s à la table ronde ont insisté sur l'importance de faire en sorte que tous les enfants et jeunes – y compris ceux en situation de déplacement – aient accès, dans des conditions d'égalité, à une éducation et à des soins de santé de qualité. Le droit de bénéficier de soins de santé universels était un droit fondamental pour chaque enfant. De plus, tous les enfants devraient se voir accorder un statut juridique dans le pays où ils vivent, tout en ayant accès à la protection de l'enfance. Les enfants, en particulier ceux en situation de déplacement, étaient souvent victimes de discriminations, voire placés en détention, ce à quoi il fallait remédier en se dotant de politiques plus efficaces et propres à rendre la migration sûre. En outre, les enfants et les jeunes devraient avoir davantage de possibilités d'être associés aux processus de décision qui les concernent.

42. La pandémie de COVID-19 a exacerbé les vulnérabilités des migrants et des communautés, notamment la difficulté d'accès à la santé et à la protection sociale. Lorsqu'ils se sont attaqués à ce problème, les gouvernements n'ont pas pu gérer efficacement les migrations à eux seuls car les politiques migratoires nécessitent une coopération internationale dans le respect du droit international. S'agissant des enfants en déplacement, l'intérêt supérieur de l'enfant doit toujours être au cœur de toutes les politiques et pratiques migratoires et il importe de s'assurer qu'ils ont accès aux systèmes nationaux, notamment à la protection, à l'éducation, à la santé, à la justice et aux filets de sécurité sociale. En ce qui concerne la réinsertion des enfants venant de zones de conflit, il a été souligné qu'il fallait planifier en amont et fournir des investissements supplémentaires pour les mesures de soutien, telles que le soutien psychosocial. Certaines bonnes pratiques ont été partagées, notamment des initiatives visant à réduire l'apatridie.

43. Les participant(e)s ont reconnu que des migrations sûres, ordonnées et régulières pouvaient être facilitées et concrétisées dans le cadre du Pacte mondial et des exemples ont été fournis en ce qui concerne le renforcement de la coordination interne entre les parties prenantes concernées, la facilitation des programmes de sensibilisation et l'élaboration de plans de mise en œuvre du Pacte mondial. Il a été souligné que le Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale était un mécanisme efficace s'agissant de renforcer les efforts régionaux et de promouvoir le partage des responsabilités entre les pays afin de donner suite à des mesures concrètes qui répondaient aux mouvements irréguliers de personnes. L'action au niveau national devait se refléter au niveau local.

44. Les participant(e)s ont mis en commun des informations sur des initiatives prises dans certains pays en vue de promouvoir les droits des travailleurs migrants comme le recensement des travailleurs migrants, la garantie de leur niveau de vie, la fourniture de lignes directrices relatives à leur logement et la clarification des droits et des responsabilités des employeurs. Un(e) participant(e) a fait remarquer que des progrès avaient été faits concernant l'utilisation de la biométrie pour les programmes de régularisation des travailleurs migrants, tout en respectant la vie privée et en tenant compte des préoccupations relatives à la protection des données, mais que des difficultés subsistaient quant à l'élargissement de la couverture.

45. Les coûts humains et économiques élevés de la rétention administrative ont été notés et la nécessité d'appliquer des mesures de substitution à la détention, conformément à l'objectif 13 du Pacte mondial, a été soulignée. Il fallait absolument mettre un terme à la rétention administrative d'enfants et de familles, notamment au moyen de programmes pilotes à échéances définies et à plus grande échelle qui garantissent la préservation de la cellule familiale, en faisant en sorte qu'après leur libération les enfants bénéficient de services et soient intégrés dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance. Des exemples de mesures prises en Asie et dans le Pacifique ont été présentés, notamment un protocole d'accord signé par diverses entités gouvernementales thaïlandaises visant à mettre fin à la rétention administrative d'enfants et l'élaboration d'un cadre interministériel pour la mise en œuvre de ce protocole ; une mesure du Gouvernement indonésien tendant à ce que les enfants ne puissent plus être placés dans des centres de rétention administrative et la libération des personnes placées dans des centres de détention pour migrants par le Gouvernement japonais pendant la pandémie de COVID-19.

46. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Philippines ; Thaïlande ; Turkménistan et Viet Nam.

47. Le représentant du groupe de parties prenantes ci-après a fait une déclaration : Equal Asia Foundation.

48. Les représentant(e)s de plusieurs pays ont fait part de leur expérience en matière de protection des droits des migrants et des apatrides, notamment de programmes consistant à enregistrer tous les enfants nés dans le pays et à leur fournir les documents correspondants ; à assurer des services de soutien consulaire continus pour le rapatriement librement consenti des citoyens et l'aide aux citoyens sans papiers en situation de détresse ; à promouvoir activement des mesures de substitution à la détention des migrants et à mener des activités par l'intermédiaire de réseaux régionaux sur la migration afin de renforcer la coopération, notamment en ce qui concerne la mise en commun de l'information et la coordination dans le domaine de l'application de la loi. Des informations sur des initiatives prometteuses ont été partagées, comme celle du Conseil interinstitutions contre la traite des Philippines qui coordonnait toutes ces activités ; les lignes directrices communes sur les mesures de substitution à la détention en Thaïlande, la loi sur l'immigration, la loi sur la protection de l'enfance et l'approche multidisciplinaire du Gouvernement thaïlandais quant aux mesures de substitution à la détention ; l'enregistrement de tous les enfants nés au Turkménistan et la fourniture de documents aux personnes apatrides et de possibilités de devenir citoyens ; la collaboration du Gouvernement vietnamien avec les pays voisins visant à aborder les questions de citoyenneté ; l'utilisation de l'information et de la technologie au Turkménistan pour mettre à jour des activités de traite d'êtres humains et lutter contre divers groupes criminels dans le cyberspace.

49. Un(e) représentant(e) d'une partie prenante a souligné que des lacunes devaient être comblées en matière d'inclusion des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres dans la réalisation des objectifs de développement durable et qu'il fallait adopter une approche intersectionnelle associant toutes les parties dans le traitement des questions de justice sociale.

Appuyer la protection des migrants, leur intégration et leur contribution au développement (réponse aux objectifs 14, 15, 16, 19, 20 et 22)

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

50. Une table ronde a été organisée sur le thème susmentionné. La table ronde était animée par M. Mohammad Naciri, Directeur du Bureau régional d'ONU-Femmes pour l'Asie et le Pacifique. M^{me} Maria Nenette Motus, Directrice du Bureau régional de l'OIM pour l'Asie et le Pacifique, a prononcé l'allocation de clôture. Ont participé à la table ronde : M^{me} Loretta Brunio, travailleuse domestique migrante, Pinoy Worldwide Initiative for Investment Savings and Entrepreneurship, Hong Kong (Chine) ; M. Tumur Amarsanaa, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Mongolie auprès de la CESAP ; M. Carlos Bernardo O. Abad Santos, Secrétaire adjoint à la stratégie et à la planification de l'Office national de l'économie et du développement des Philippines ; M^{me} Noraini Roslan, Maire de Subang Jaya (Malaisie) ; M. Robin Gravesteijn, Responsable des données et de la recherche sur les envois de fonds et les migrations du Fonds d'équipement des Nations Unies et M^{me} Joanna Yu, Assistante aux programmes de Migrant Forum in Asia. Un échange entre les États membres et les autres participant(e)s a ensuite eu lieu.

51. Les participant(e)s à la table ronde ont examiné les principales difficultés auxquelles les migrants faisaient face en matière de protection, d'intégration dans la société et de leur contribution au développement, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Les migrants, notamment les femmes, se heurtent à des obstacles tels que le manque d'accès aux services de base, y compris aux services de santé, l'absence de lieux sûrs où se mettre à l'abri, les longs horaires de travail sans jours de repos, ainsi que le manque d'informations sur les lieux où adresser les plaintes. Si l'intégration des migrants est un défi majeur, la réintégration est souvent tout aussi difficile.

52. La pandémie de COVID-19 a eu des effets négatifs sur le développement de la région et les perspectives d'atteindre les objectifs du Pacte mondial se sont davantage éloignées. De nombreux rapports font état de migrants bloqués dans un pays, livrés à eux-mêmes sans aucune information.

53. Les participant(e)s à la table ronde ont fait part des mesures qu'avaient prises certains gouvernements pour protéger les migrants et soutenir leur retour volontaire, dans la sécurité et dans la dignité et leur réintégration durable. Il s'agissait notamment de mesures de coopération technique et de renforcement des capacités pour améliorer la gestion des frontières et la lutte contre la traite des êtres humains, et de soutien aux victimes de la traite et aux migrants bloqués pendant la pandémie de COVID-19.

54. Les participant(e)s à la table ronde ont mis l'accent sur la contribution que les migrants apportaient au développement, notamment sur l'importance des envois de fonds aussi bien pour les ménages qu'au niveau macroéconomique. Ils ont noté que les envois de fonds avaient chuté en raison de la pandémie de COVID-19. L'accent a été mis sur la contribution des migrantes à ces envois de fonds, notamment parce que les femmes font souvent de plus grands sacrifices pour pouvoir migrer et soutenir leur famille restée au pays.

55. Les participant(e)s ont souligné l'importance de l'inclusion financière des migrants et de la numérisation des envois de fonds pour renforcer la capacité des migrants à contribuer au développement. Des solutions possibles d'amélioration de l'inclusion financière des migrants ont été examinées telles que le renforcement des capacités, un système national d'identification, le passage au numérique et de meilleures opportunités d'investissement. La dématérialisation pourrait non seulement faciliter l'envoi des fonds, notamment pendant les périodes de fermeture des frontières, et permettre d'économiser les frais d'envoi, mais elle pourrait également renforcer la sécurité personnelle des travailleuses migrantes.

56. Les participant(e)s ont examiné l'exemple d'une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics dans la mise en œuvre du Pacte mondial et incluant les villes et les autorités municipales. Les gouvernements locaux ont pris des mesures concrètes pour assurer l'accès de tous aux services, y compris les migrants, et promouvoir la cohésion sociale et l'autonomisation des communautés, ce qui incluait également des initiatives visant à mettre en lumière la contribution positive des migrants.

57. Les participant(e)s ont donné des exemples de mécanismes visant à donner aux migrants et aux sociétés les moyens de réaliser pleinement l'inclusion et la cohésion sociale tels que des formations avant le départ, après l'arrivée et avant un emploi ainsi que des programmes d'orientation en cas de retour. Il était crucial de créer des espaces où les migrants pouvaient exercer leurs droits, comme le droit de former des syndicats et d'y adhérer, et d'assurer la portabilité des droits à la sécurité sociale. L'importance de l'accès des migrants aux services de base et des enfants de migrants à l'éducation a également été soulignée. Le renforcement et la reconnaissance des compétences étaient importants aussi bien pour les migrants que pour les employeurs.

58. Les participant(e)s ont souligné l'importance des partenariats entre les gouvernements aux niveaux national et local, les organismes des Nations Unies, les syndicats, les employeurs, la société civile et d'autres afin de soutenir la protection et l'intégration des migrants et leur contribution au développement.

59. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Cambodge ; Chine ; Indonésie ; Japon ; Thaïlande ; Turkménistan ; Turquie et Viet Nam.

60. Une représentante du groupe de parties prenantes suivant a fait une déclaration : Cités et gouvernements locaux unis Asie-Pacifique.

61. Les représentant(e)s ont réaffirmé leur engagement à mettre en œuvre le Pacte mondial et fourni des informations sur les activités menées par les gouvernements afin d'aider les migrants et leurs enfants à accéder aux services de base et d'assurer leur protection, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19. L'importance de la conception d'une politique de migration de main-d'œuvre conforme aux objectifs du Pacte mondial a été soulignée.

62. Les représentant(e)s des pays d'origine des migrations ont donné des exemples de mesures de protection des migrants, notamment l'amélioration de la représentation consulaire avec des services renforcés pour les migrants ou l'amélioration de la portabilité des droits à la sécurité sociale.

63. Les représentant(e)s des pays de destination ont donné des exemples de mesures visant à faciliter l'enregistrement des faits d'état civil et des

naissances, ainsi qu'à assurer l'éducation des enfants migrants, y compris les enfants apatrides, à améliorer l'accès des migrants aux services de santé, notamment grâce au numérique et à des informations faciles à comprendre, à faciliter l'obtention de visas et à créer des centres de services d'immigration.

64. Des représentant(e)s d'administrations locales ont donné des exemples de l'appui qu'elles avaient apporté à l'intégration des migrants et à leur autonomisation. Plusieurs villes avaient accordé aux migrants le droit de vote aux élections locales, d'autres leur fournissaient une formation professionnelle et des cours de langue. Les administrations locales avaient besoin de données plus fiables pour pouvoir prendre des décisions éclairées et concevoir des politiques efficaces. Il a été souligné qu'il fallait donner aux administrations locales les moyens de mettre en œuvre le Pacte mondial.

65. L'animateur de la table ronde a souligné que les migrants étaient durement frappés par la crise provoquée par la pandémie de COVID-19, mais qu'ils faisaient aussi partie de la solution et devaient être pris en compte lors de l'élaboration et de l'application d'une réponse stratégique.

Renforcer l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits, le débat public et la coopération pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (réponse aux objectifs 1, 3, 7, 17 et 23)

(Point 3 d) de l'ordre du jour)

66. Une table ronde a été organisée sur le thème susmentionné. Elle a été animée par M^{me} Cynthia Veliko, Représentante du Bureau régional du HCDH pour l'Asie du Sud-Est. Ont participé à la table ronde : M. Syed Rashedul Hossen, Conseiller économique, Représentant permanent suppléant auprès de la CESAP ; M^{me} Fathimath Himya, Secrétaire générale du Croissant-Rouge (Maldives) ; M^{me} Siriwan Romchatthong, Secrétaire générale de la Confédération des employeurs de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ; M^{me} Jennifer Vallentine, Responsable Asie du Mixed Migration Centre et M. Takgon Lee, Avocat à la Dongcheon Foundation (République de Corée).

67. Les participant(e)s à la table ronde ont examiné les défis que représente la mise en œuvre du Pacte mondial s'agissant d'assurer la disponibilité d'informations exactes et actualisées à toutes les étapes de la migration, d'éliminer la discrimination et de modifier la façon dont les migrants sont perçus par le public ainsi que de renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux pour une migration sûre. Ils (elles) ont partagé les progrès réalisés jusqu'à présent, les principaux obstacles et lacunes rencontrés, les bonnes pratiques et les enseignements à retenir, ainsi que des indications sur la voie à suivre.

68. Les participant(e)s ont exposé les mesures qui devraient être prises pour faire respecter les droits humains de tous les migrants et favoriser la coopération internationale pour une meilleure gouvernance des migrations. Des exemples de séances d'orientation et de formation de migrants avant le départ ont été cités, ainsi que des politiques de réintégration qui ont aidé des migrants de retour dans leur pays au moyen de programmes de réorientation, de formations qualifiantes et de financements, y compris de mesures de facilitation des envois de fonds numériques. Il a été souligné qu'il était crucial pour tous les partenaires, notamment les employeurs, de disposer d'un cadre juridique stable et transparent pour les migrations.

69. Les participant(e)s ont souligné qu'il était nécessaire de faire respecter les normes minimales de base en matière de dignité humaine et de droits de la

personne qui devraient être accordées à tous les migrants, quel que soit leur statut. Il fallait protéger les migrants des risques de disparition ou de séparation de leur famille ; tous, quel que soit leur statut, devaient avoir un accès effectif aux services essentiels et à l'aide humanitaire, et les droits et besoins des plus vulnérables, notamment des enfants, devaient être prioritaires. Des exemples d'interventions humanitaires visant à soutenir les migrants en temps de crise ont également été cités, comme l'accès aux soins de santé indépendamment du statut migratoire, les centres de soutien et la distribution coordonnée de vivres pendant la crise de la COVID-19.

70. Les participant(e)s ont souligné que les États devaient s'attaquer aux vulnérabilités des migrants en tenant leurs engagements au titre du Pacte mondial et en mettant en œuvre des politiques et des réponses axées sur les droits humains des migrants. Si les lois et les politiques migratoires non-respectueuses des droits des migrants pouvaient mettre les gens en situation de vulnérabilité, des facteurs tels que l'extrême pauvreté, la violence ou les effets néfastes des changements climatiques, pouvaient aussi causer des migrations. Ainsi, de multiples facteurs se superposaient et s'aggravaient mutuellement. Les migrants étaient souvent victimes de discriminations multiples et croisées fondées sur le sexe, l'âge, l'origine ethnique, la religion, le statut migratoire et l'orientation sexuelle, ainsi que sur d'autres facteurs.

71. Les participant(e)s ont également souligné que les employeurs contribuaient à fournir une protection aux travailleurs migrants et à la mobilité des compétences. Il existait plusieurs exemples d'associations d'employeurs et d'acteurs du secteur privé qui jouaient un rôle important dans la promotion de pratiques commerciales durables et responsables, notamment le recrutement équitable.

72. Afin de protéger les migrants contre les mauvais traitements et la discrimination, il était essentiel d'avoir un discours cohérent et positif sur la contribution qu'ils apportaient. Les migrants étaient parfois victimes de stéréotypes négatifs et servaient de boucs émissaires. La coopération entre les institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de la personne et la société civile en vue de surveiller les médias, notamment les médias sociaux, était importante pour changer l'image que le public se faisait des migrants.

73. Les participant(e)s ont également donné des exemples de coopération internationale pour une meilleure gouvernance des migrations, tels qu'un mécanisme de coordination interministérielle ou des accords formels entre les pays d'origine et de destination. Des partenariats ont également été établis avec des organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires sociaux, les syndicats et les associations d'employeurs. Il a également été souligné qu'il était crucial d'intégrer les objectifs du Pacte mondial dans les plans de développement et de mettre en œuvre parallèlement le Pacte mondial et le Programme 2030.

74. Soulignant que pour élaborer des stratégies fondées sur des faits il importait de disposer de données sur les migrations, notamment celles mettant en évidence les vulnérabilités des migrants, les participant(e)s ont demandé que la qualité des données sur les migrants soit améliorée et que davantage d'investissements soient consacrés à leur collecte et à la recherche qualitative. Les politiques migratoires et les déclarations publiques sur les migrations internationales dans la région devaient s'appuyer sur la recherche et ses recommandations pour élaborer des politiques éclairées.

75. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Indonésie et Thaïlande.

76. Les représentantes des groupes de parties prenantes suivants ont fait une déclaration : Center for Migrant Advocacy (Philippines) et Fédération syndicale internationale des travailleurs des services publics.

77. Les représentant(e)s des États membres et des parties prenantes ont réaffirmé l'importance de la coopération et des partenariats internationaux qui étaient essentiels pour parvenir à une migration sûre, ordonnée et régulière.

78. Les représentant(e)s de plusieurs États membres et parties prenantes ont déclaré qu'il existait un besoin persistant de données exactes, à jour et intégrées. Un(e) représentant(e) des parties prenantes a estimé que le manque de données sur les migrations était l'un des facteurs expliquant l'évaluation limitée des politiques. Il était urgent de renforcer les capacités nationales en matière de données sur les migrations, notamment en vue d'intégrer les migrations et les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable correspondants dans les politiques et les programmes. La diffusion d'informations pertinentes devait commencer au niveau de la collectivité, avec les administrations locales et les organisations locales de migrants. Les représentant(e)s des parties prenantes ont souligné que le dialogue social devait être renforcé afin de garantir que toutes les parties prenantes participent à la mise en œuvre du Pacte mondial, y compris les travailleurs migrants.

79. Un(e) représentant(e) des parties prenantes a souligné qu'il fallait mettre en évidence le rôle joué par les travailleurs migrants en première ligne de la riposte pendant la pandémie de COVID-19. La collecte et la diffusion de données complètes étaient primordiales s'agissant de mettre en évidence la contribution des migrants. Certains ont appelé à des partenariats globaux, dans les pays d'origine et de destination, entre les gouvernements, les organisations de migrants, des avocats et la société civile afin de fournir des informations complètes aux migrants, notamment au moyen des technologies numériques.

IV. Résumé des déclarations des parties prenantes

80. Plusieurs déclarations de parties prenantes ont été présentées, sur la base des consultations qui se sont tenues les 28 octobre 2020, 19 novembre 2020, 16 décembre 2020, 3 février 2021 et 2 et 4 mars 2021.

81. Les parties prenantes ont souligné que le fait d'accepter la réalité de la migration, plutôt que d'y résister, était extrêmement bénéfique pour les sociétés, tout comme le fait de garantir les droits des migrants, quel que soit leur statut, et de faciliter leur participation à la vie de la société sur un pied d'égalité, notamment en faisant en sorte que les travailleurs migrants puissent s'organiser et faire entendre leur voix.

82. La pandémie de COVID-19 a révélé la vulnérabilité des migrants et accentué les inégalités et les obstacles structurels à leur protection et à leur participation à la société. Ils risquaient davantage d'être touchés par la pauvreté, la stigmatisation et la violence. Les migrants devaient être placés au centre de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions en matière de gouvernance des migrations à tous les niveaux. La pandémie de COVID-19 avait également montré que la santé de tous dépendait de celle de chacun.

83. Dans toute la région, la protection des migrants et de leur famille présentait d'importantes lacunes et les enfants et les femmes, notamment les travailleurs domestiques auxquels la loi n'accordait que très peu de droits,

étaient particulièrement exposés aux violations des droits de la personne et aux atteintes à ces droits.

84. Les parties prenantes ont invité les États à donner la priorité à la création d'emplois décents, en particulier dans les pays d'origine, à s'attaquer à d'autres facteurs clefs de la migration et à respecter les obligations découlant du droit international afin de faire en sorte que leur législation interne et leurs procédures nationales comprennent des garanties adéquates pour que soient respectés les droits, la sécurité et la dignité des migrants, en particulier pendant les crises.

85. Notant que la région Asie-Pacifique jouait un rôle de chef de file dans l'application d'une démarche associant l'ensemble des pouvoirs publics et la société tout entière pour la mise en œuvre du Pacte mondial, les parties prenantes ont également invité les États à assurer un suivi fondé sur des données factuelles de cette mise en œuvre. En outre, elles attendaient avec intérêt le Forum d'examen des migrations internationales de 2022 et espéraient qu'une démarche mobilisant la société toute entière, y compris les syndicats, les organisations de la société civile, les migrants et les organisations dirigées par des migrants, les institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de la personne, les collectivités locales et d'autres, continuerait d'être privilégiée en ce qui concerne la future collaboration avec les parties prenantes.